

Programme de formation sur les délits boursiers
Partie II
Novembre-Décembre 2018

 **Journée 1**

- **Accueil** : mot de l'IFBT
- **Introduction** (1 heure)
- ❖ **Rappel du rôle du marché financier et son apport pour l'économie** *(et par conséquent l'impératif de protéger l'épargne et préserver l'intégrité du marché contre les abus)* :
 - Répercussion d'atteinte à l'égalité de l'accès à l'information
 - Répercussion d'atteinte à l'intégrité du marché
 - Les scandales internationaux *(exemples)*
 - L'impératif de légiférer les abus et atteintes au bon fonctionnement du marché financier, cadre juridique et dispositif tunisien (textes de référence)
- ❖ **Introduire les différents types d'abus boursiers** :
 - le délit d'initié, la manipulation du marché et la diffusion d'informations fausses et trompeuses. *(avec la différenciation entre les infractions relatives aux titres de capital et celles relatives aux titres de créances)*

Séance 1 : (1h30)

❖ **Délits d'Initiés.**

- Terminologie et définitions : La notion d'information privilégiée
- L'impact du privilège sur le marché *(asymétrie de l'information et risque du marché)*

- Exemples d'informations privilégiées
- Typologie des initiés : initiés directs et initiés indirects (*définitions*)
- Obligation d'abstention
- Obligation de déclaration (par les sociétés émettrices)

Séance 2 : (1h30)

- Les éléments constitutifs du délit d'initié : l'élément moral ; l'élément matériel
- Cas pratiques (exercices)

Journée 2

Séance 1 : 1h30

❖ **Abus de marché** (*déformer le mécanisme de formation des prix*)

- Principaux types d'abus de marché
- La manipulation des cours
- Transactions sans justificatif économique

Séances 2 : 2h00

- Diffusion d'informations trompeuses
- Les éléments constitutifs du délit
- Cas pratiques (exercices)

Séances 3 : 2h00

❖ **Responsabilité du teneur de compte**

- Organisation et Gestion de l'information privilégiée (*mesures préventives obligation de confidentialité, procédures de circulation des informations, comité restraints, ...*)

❖ **Obligation de déclarer les transactions et opérations suspectes**

❖ **Sanctions encourues**